



# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois et le premier juin à 19h30, le Conseil Municipal de TOUSSIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la Salle du Conseil, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul VIDAL, Maire.

Présents (20) :

P. VIDAL - L. DUBOISSET - C. HUMBERT - T. DAUDRÉ-VIGNIER - S. LEROY - A. CORNOUILLER - G. THORRIGNAC - G. PERRAUD - F. MARTINS - V. BEDRINES - C. ROSSIGNOL - S. TARDY - O. ROUX - S. ARNAUD - F. MERCIER - B. CHAPPARD - F. HUMBERT - V. DIAS - A. LOZANO - L. LOPEZ

Absents excusés (3) : I. BOURGEAY - P. GENIER - L. LOCATELLI

Pouvoirs (2) : I. BOURGEAY à L. DUBOISSET  
P. GENIER à A. CORNOUILLER

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Date de la convocation : 25 mai 2023

Secrétaire de séance : L. LOPEZ

### **2023-03-01 - BUDGET COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les ajustements budgétaires au BUDGET de la COMMUNE par décision modificative n°1.

### **2023-03-02 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - AVENANT N°1 A LA CONVENTION POUR AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE AUX BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique afin d'intégrer les budgets annexes EAU et ASSAINISSEMENT

### **2023-03-03 - DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES COMMERCES - DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'établir un droit de préemption de la commune sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial,

- **DÉCIDE** d'instaurer un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat conformément aux plans joints en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.
- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour exercer au nom de la Commune ce droit de préemption
- **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et sera diffusée dans deux journaux d'annonces légales.

### **2023-03-04 - ZA DU CHEVAL NOIR – DÉNOMINATION DE RUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dénomme la voirie reliant la route d'Heyrieux et la route du Fief située dans la zone d'activités en cours de construction « rue du Cheval Noir »

### **2023-03-05 - CCEL Habitat - Avis sur Plan Partenarial de gestion des demandes locatives Gestion de la Demande de logement social et d'Informations des Demandeurs (PPGDID)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

**2023-03-06 - PARTICIPATION EMPLOYEUR AUX MUTUELLES PRÉVOYANCE ET SANTÉ**

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023

- de participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de **15 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée,
- de porter la participation mensuelle à **7 €** pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Le montant des participations versé ne saurait être supérieur au coût réel payé par l'agent octroyée sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent

**2023-03-07 - OCTROI DE PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE ET ADHÉSION AU CONTRAT-CADRE TITRES RESTAURANT DU CDG69**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Détermine le type des prestations d'action sociale qu'il entend mettre en œuvre pour les agents de la collectivité et le montant des dépenses qu'il entend engager comme suit :

Décide de conventionner avec le CDG69 pour la prestation Titres restaurant et d'adhérer au contrat-cadre Titres restaurant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et détermine le montant des dépenses qu'elle entend engager de la manière suivante :

Contrats-cadre	Prestataire	Prix du marché
Titres Restaurant	EDENRED	Valeur faciale : 6,50 € Prise en charge par l'employeur : 60 %, Prise en charge par l'agent : 40 % Montant annuel indicatif de 12 285 euros engagé par la collectivité titre indicatif

Article 2 : Dit que les prestations ainsi définies seront versées aux agents fonctionnaires, stagiaires, contractuels sur emplois permanents, contractuels de droits privés à partir de 6 mois de contrat à l'exclusion des agents bénéficiant de la prise d'un repas dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, à savoir les agents des services restauration scolaire, accueil collectifs de mineurs, enfance, école maternelle.

Article 3 : Approuve la convention à intervenir avec le cdg69 permettant l'adhésion de la commune de TOUSSIEU au contrat-cadre Titres restaurant et approuve le montant de droits d'entrée dans le contrat fixé à 100 € et autorise le Maire à la signer.

Article 4 : Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion avec le prestataire retenu et le cdg69 et tout document nécessaire à l'exécution de cette adhésion.

Article 5 : Dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**2023-03-08 – POSTES D'APPRENTIS AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023 - Service Enfance Jeunesse**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recours au contrat d'apprentissage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et de conclure des contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Enfance Jeunesse	1	BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et Sports – LTP : loisirs tout public	21 mois
Enfance Jeunesse	1	CA AEPE – Contrat d'Apprentissage Accompagnement Educatif Petite Enfance	1 an

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'Apprentis et à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région et / ou du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage

**2023-03-09 - OUVERTURE D'UN POSTE D'ASEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles)  
PRINCIPAL TOUS GRADES A TEMPS NON COMPLET (31,5 H/ 35H)**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de créer un emploi permanent sur le grade de ASEM relevant de la catégorie hiérarchique C pour à temps non complet à raison de 31,5 H / 35H, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Monsieur le Maire autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée,

**2023-03-10 - DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION DU RHONE**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide

**ARTICLE 1 :** de désigner le référent déontologue du cdg69 comme référent déontologue des élus locaux de la commune de TOUSSIEU

**ARTICLE 2 :** de confier au cdg69 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire.

**ARTICLE 3 :** dit que la rémunération du référent déontologue sera assurée par le cdg69 dans le cadre de la cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire versée au cdg69

**ARTICLE 4 :** Approuve la convention d'adhésion annexée définissant les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le cdg69.

**RESULTAT DU TIRAGE DES JURÉS D'ASSISES 2024**

Ordre du tirage	N° d'électeur Liste générale	NOM Prénom
1	437	BRUNNER Christiane
2	586	DEULCEUX Fabien
3	1275	IACHINI Marine
4	1303	JEAN Noemy
5	1178	LLOPIS Virginie
6	1360	MORALES Marjorie
7	2557	REVAUX Joris
8	2022	ROCK William
9	1906	VIAL Mélanie

Clôture de séance : 20h25



Le Maire,

Paul VIDAL

**AFFICHÉ le VENDREDI 2 JUIN 2023**